



Protocole Sanitaire Pôle Ados

Suite aux mesures prises par l'état, nous avons des obligations sanitaires à mettre en place au sein du pôle ados. Veuillez trouver ci-joint la procédure qui sera mise en place. Ce protocole pourra être modifié si nous avons de nouvelles directives.

Arrivée au Pôle Ados

En amont, le jeune prend sa température. Si celle-ci est supérieure à 37,8° ou si le jeune présente des signes de maladie (maux de tête, de ventre, douleurs, ...), il ne peut être admis au sein de la structure.

- Les jeunes devront se présenter au niveau de la maison des associations (rez de chaussé de la maison de l'enfance)
- Les parents pourront rentrer dans le hall dans la limite de deux personnes maximum

Du gel hydro-alcoolique sera mis à disposition à l'entrée de la salle ados ainsi qu'à la sortie (voir plan ci-dessous). A chaque entrée ou sortie, les jeunes devront se laver les mains.

Organisation

Déplacement dans les locaux

Un sens de circulation est mis en place par des flèches. L'entrée s'effectuera par l'entrée principale et la sortie par la porte de secours. Ce sens de circulation a pour but d'éviter tout croisement.

La distanciation physique

La distanciation physique est d'1mètre minimum. Les jeunes ne pourront enlever leur masque que si la distanciation est possible.

Le port du masque

Le port du masque est obligatoire pour rentrer dans la salle ados, si la distanciation n'est pas possible il faudra le garder. Les animateurs animeront avec le masque sur les moments des activités. L'association mettra à disposition des masques si les jeunes n'en ont pas.

Transports

Pour les transports, le mini bus ou bus sera désinfecté avant l'utilisation et après l'utilisation (désinfections des sièges, portières, ceintures etc...) Chaque jeune choisira sa place et devra la garder pour l'aller et retour. Les jeunes et le chauffeur devront porter leur masques tout le long du trajet

Repas

La gestion des repas sera individualisée : chaque jeune se préparera son pique-nique pour les sorties ainsi que pour les repas des soirées. Les ingrédients seront fournis par l'association mais mis en place par les jeunes.



Ménage

Ménage des locaux : En arrivant le matin, l'animateur ouvrira les fenêtres afin d'aérer la salle. L'immobilier mis en place sera désinfecté le soir avec un produit virucide. Le sol sera également lavé tous les soir avec ce même produit.

Toute personne qui entrera dans les locaux devra porter un masque (Parents / Animateurs / Personnels municipaux)

Conduite à tenir en cas d'une suspicion ou d'un cas avéré de COVID-19

Tout symptôme évocateur d'infection covid-19 chez un enfant constaté par l'animateur conduit à son isolement dans une salle dédiée – le bureau du responsable ados - et au port du masque.

- En cas de doute sur les symptômes, l'animateur peut être amené à prendre la température de l'enfant.
- En cas de symptômes, les parents sont avertis et doivent venir récupérer l'enfant dans les plus brefs délais.
- L'enfant ne pourra pas être de nouveau accepté dans l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en collectivité.
- Tout symptôme évocateur chez un animateur donne lieu à son isolement et un retour à domicile. De même l'animateur ne pourra recouvrer ses fonctions que sur présentation d'un certificat médical assurant qu'il est en mesure de le faire.
- Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.
- La désinfection des salles et matériels utilisés par le mineur ou l'animateur seront effectuées.

MÊME AVEC LES OBLIGATIONS SANITAIRES, LES JEUNES SERONT AU CŒUR ET ACTEUR DE LEURS VACANCES D'ETE